ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 7911

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les accidents des 8 et 25 septembre dus à des déraillements de trains sur des passages à niveau. Ces deux accidents dramatiques posent le problème de la sécurité des passages à niveau français. Il faut rappeler que, en 1996, soixante personnes ont été tuées dans ce type d'accidents. S'il est difficile de supprimer très rapidement les 17 800 passages à niveau existant encore, il lui demande quelles mesures vont être prises pour supprimer un maximum de ces passages et assurer une sécurité maximale pour ceux qui resteront en exercice.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attentif aux problèmes de sécurité posés par le croisement entre les trafics routiers et ferroviaires, que le récent accident de Port-Sainte-Foy a tragiquement rappelés. Depuis de nombreuses années, des efforts considérables sont consentis par la SNCF, les collectivité locales et l'Etat pour améliorer la sécurité des passages à niveau. Cette action doit aujourd'hui être intensifiée, car la situation n'est pas encore satisfaisante. Une commission d'enquêtre technique et administrative a été désignée afin d'analyser les circonstances de l'accident de Port-Sainte-Foy et d'en déterminer les causes. Celle-ci a également été chargée de faire toutes propositions susceptibles de sécuriser les passages à niveau où des risques particuliers peuvent exister. Il est important, à ce stade, de rappeler que le transport ferroviaire est un des modes de transport les plus sûrs et que, dans la plupart des cas, des améliorations de la sécurité aux passages à niveau sont à rechercher dans l'aménagement routier de ces intersections et dans le comportement des usagers. C'est pourquoi, dans un premier temps et très rapidement, un certain nombre d'études et d'expérimentations vont être menées, de façon à faire évoluer le comportement de l'usager de la route et améliorer l'équipement et la perception des passages à niveau. Dans un deuxième temps, il appartiendra à la SNCF, à RFF, aux collectivités locales et à l'Etat de se mobiliser pour mettre en place les conditions d'une amélioration globale de la sécurité des passages à niveau et de la suppression de certains d'entre eux. Il faut être conscient que cette action nécessitera un effort financier durable et soutenu de la part des différents partenaires concernés. Afin d'engager rapidement cette politique, qui devra concerner les passages à niveau les plus dangereux, une enveloppe de 50 millions de francs est spécifiquement réservée à cet effet dans la programmation 1998 du fonds d'investissements des transports terrestres et des voies navigables.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Demange
Circonscription : Moselle (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7911
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE7911

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4601
Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2525